

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 5 octobre 2020

Date de l'annonce publique : 24/09/2020

Date de la convocation des conseillers : 24/09/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; MAJERUS, rédacteur remplaçant le secrétaire communal.
Procuration	Néant.
Absences	Néant.
Référence	CC.2020-10-5 - 4.3
Point de l'ordre du jour	4.3
Objet	Convention relative à la plantation et à l'entretien d'un chêne solitaire.

Le conseil communal,

Vu la convention avec M. Paul Weber relative à la plantation d'un chêne solitaire avec aménagement de protections et le remplacement d'un arbre tombé sur la parcelle cadastrale au lieudit « Aechgriecht » de la section A de Bivange ;

Considérant que la convention est conclue pour une durée de neuf (9) ans et prendra fin le 31/12/2029 ;

Considérant que le syndicat SICONA est chargé de la réalisation du réaménagement naturel prévu par la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention avec M. Paul Weber relative à la plantation d'un chêne solitaire au lieudit « Aechgriecht » à Bivange.

■

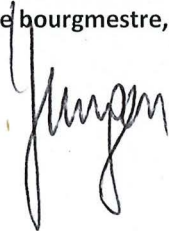
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 20 octobre 2020

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

